

Tularémie - CHUV

Mise à jour
29/08/2016Autres dénominations
Francisella TularensisInformations relatives à
CHUV / Soins intensifs

Epidémiologie

Agent infectieux

Francisella tularensis

Réservoir

Animal (animaux sauvages, surtout lièvre et lapin, ainsi que les tiques)

Mode de transmission



dans la communauté: par morsure de tique (éventuellement également par piqûres de certains moustiques), par contact direct avec des carcasses d'animaux infectés, par ingestion de viande mal cuite d'animaux contaminés ou d'eau contaminée, par inhalation de poussières contaminées.



à l'hôpital: infection professionnelle de laboratoire (tularémie respiratoire)
possible (agent dangereux à manipuler)

Période d'incubation

Habituellement 3 à 5 jours (extrêmes 1 à 14 jours)

Durée d'infectiosité

Pas de transmission interhumaine

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles



Aucune, application des Précautions Standard

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains



Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec la solution hydro-alcoolique

Gants



Si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée

Blouse de protection



Si risque de projections de liquides biologiques

Masque



Si risque de projections de liquides biologiques



Lors de symptômes respiratoires

Lunettes de protection



Si risque de projections de liquides biologiques

Nettoyage et désinfection

Matériel de soins



Utiliser le détergent/désinfectant usuel

- Retraiter le matériel à usage multiple après chaque utilisation et en fonction du niveau de risque
-

Lit et literie

- Se désinfecter les mains avant toute manipulation du linge propre
 - Utiliser les sacs à linge usuels
 - Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité
-

Environnement

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
 - Entretien de l'environnement direct du patient 1x par jour
 - Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement
-

Déchets

- Elimination des déchets selon les filières habituelles
-

Déclaration du cas

Déclaration au médecin cantonal



Déclaration au médecin cantonale dans un délai de 1 semaine
